



Saint - Denis , le 21.12.04

PREFECTURE DE LA
REUNION

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 4246

EXERCICE DE LA PHARMACIE

DEMANDE DE DECLARATION D'EXPLOITATION

D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

DECLARATION D'EXPLOITATION N° 891

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le code de la Santé Publique , notamment les articles L. 4221-1 , L. 4221-2 , L. 5125-9 , L. 5125-16 et L. 5125-17 ;
- VU la déclaration d'exploitation n° 548 de Monsieur Patrick BOURGEOIS , en Nom Propre , enregistrée par arrêté préfectoral n° 3883 , en date du 13.12.90 ;
- VU la demande de Monsieur SOUSTELLE Bruno , en date du 05.10.04 , en qualité de pharmacien exerçant , au sein de l' E.U.R.L.(Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) , dénommée " EURL Pharmacie de Grand Ilet " , l'officine de pharmacie , sous l'enseigne " Pharmacie de Grand Ilet " , en vue d'obtenir l'enregistrement de sa déclaration , permettant d'exploiter l'officine de pharmacie , située 48 , rue du Père Mancel , Grand Ilet , 97433 SALAZIE , à compter du 01.01.05 ;
- VU l'acte de cession sous condition suspensive en date du 27.08.04 .
- VU les statuts de la S.A.R.L. (E.U.R.L.) dénommée " EURL Pharmacie de Grand Ilet " en date du 05.10.04 . ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de Monsieur SOUSTELLE Bruno , en date du 14.12.04 ;

Considérant que Monsieur SOUSTELLE Bruno remplit les conditions prévues aux articles L 4221-1 , L 5125-9 , L 5125-16 et L 5125-17 du Code de la Santé Publique .

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** Est enregistrée sous le n° 891, conformément aux dispositions de l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique , la déclaration de Monsieur SOUSTELLE Bruno, pharmacien , faisant connaître qu'il exploite , en E.U.R.L. (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée , dénommée “ EURL Pharmacie de Grand Ilet ” , à compter du 01.01.05 , l'officine de pharmacie , sous l'enseigne “ Pharmacie de Grand Ilet ” , située 48 , rue du Père Mancel , Grand Ilet , 97433 SALAZIE , ayant fait l'objet de la licence de transfert n° 440 , par arrêté préfectoral n° 2998 en date du 12.10.90.
- ARTICLE 2** L'arrêté préfectoral n° 3883 du 13.12.90 est abrogé à compter du 01.01.05 .
- ARTICLE 3** Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST DENIS , le 21.12.04

LE PREFET